



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: pratique non classée

Pays: France

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Évaluation participative
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En France, les juges stagiaires évaluent en permanence la qualité de leur formation initiale et formulent des suggestions et des propositions en vue d'améliorer le système de formation.</p> <p>Chaque stagiaire en formation initiale est invité à remplir un questionnaire détaillé concernant la période d'étude de sa formation à l'École nationale de la magistrature (ENM). Ce questionnaire est disponible en ligne sur le site internet de l'ENM au terme de la période d'étude de huit mois à Bordeaux.</p> <p>Au moyen du questionnaire, les stagiaires sont invités à autoévaluer leur progression et à déterminer s'ils ont acquis les compétences que leur formation aurait dû leur apporter. Les stagiaires ne sont pas tenus de remplir le questionnaire, mais il leur est expliqué que ce document est important pour aider l'ENM à améliorer le programme d'études et les cours de sa formation. Étant donné le grand nombre de questions, il faut compter jusqu'à trois heures pour répondre au questionnaire. Les réponses sont bien entendu anonymisées. Environ 75 % des stagiaires ont rempli le questionnaire l'année dernière.</p> <p>L'ENM a mis en place un mécanisme d'évaluation permanente de son programme de formation continue. Chaque classe de stagiaires est divisée en petits groupes d'environ 20 personnes pour les activités en atelier. Un délégué est élu au sein de chaque petit groupe. Les délégués se réunissent avec le directeur d'études, en l'absence de formateurs, une fois par mois afin d'évaluer la formation, d'en discuter et d'examiner les moyens de l'améliorer en temps réel. Le directeur d'études rédige</p>

ensuite un rapport qui est distribué aux formateurs. Par conséquent, le contenu ou la forme des cours de formation peuvent être modifiés en tenant compte des remarques formulées par les délégués.

Chaque année, trois ou quatre des délégués des petits groupes mènent un processus d'évaluation à long terme en coopération avec le directeur d'études. La mission de ces délégués est de réfléchir au contenu des cours de formation, à l'organisation du programme d'études et à la pédagogie, et ensuite de formuler des remarques ou propositions afin d'améliorer la période d'études à l'ENM. Ils entament leurs travaux environ trois mois après le début de la période d'études à l'ENM. Ces travaux ne sont pas interrompus à la fin de la période d'études, ils se poursuivent durant le stage en juridiction de 10 mois qui suit cette période. Ainsi, les délégués peuvent évaluer le contenu de la période d'études et la pédagogie de l'ENM une fois qu'ils sont immergés dans un tribunal et qu'ils doivent utiliser les connaissances acquises durant la période d'études.

Ces délégués restent en contact avec le directeur d'études et également avec les autres stagiaires de la classe, qui peuvent leur proposer des moyens d'améliorer la formation à l'ENM.

Lorsqu'ils effectuent leur stage en juridiction, ces délégués travaillent également avec les délégués des promotions suivantes qui étudient à l'ENM au même moment. Cette collaboration permet à la direction d'études d'obtenir un compte rendu détaillé sur la période d'études.

Cet instrument d'évaluation s'est avéré très efficace. Les stagiaires suggèrent généralement des idées très intéressantes, qui sont souvent intégrées dans le programme de formation. Par exemple, des périodes d'autoformation ont été ajoutées au programme d'études l'année dernière.

Coordonnées de l'institution

École nationale de la magistrature (ENM)
8, Rue de Chanoinesse
75004 Paris
France
Téléphone: + 33 1 44 41 88 20
Fax: + 33 1 44 41 88 21
Courriel: enm-info-di@justice.fr
Site internet: <http://www.enm-justice.fr>

